



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 71183

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les discriminations dont sont victimes les personnes âgées. Il souhaite savoir si les critères ayant conduit à refuser un crédit à la consommation gratuit à une personne âgée doivent être obligatoirement communiqués à celle-ci et si le seul motif de l'âge constitue un début de discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71183

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1533

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)